

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

DECRET N° 77-214 /CMP/PCM/PR-CAB du 29 Avril
1977

portant nomination du Chef du Service Présidentiel
de Photographie

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu le décret n° 75/493/PR-CAB du 19 Novembre 1975 portant
création d'un Service Présidentiel de Photographie ;
Vu le décret N° 76/359 du 1er Octobre 1976 portant orga-
nisation et fonctionnement du Service Présidentiel de Photogra-
phie, notamment en son article 2 ;
Vu le décret N° 72/160 du 13 Mai 1972 portant réorganisa-
tion du Cabinet du Chef de l'Etat ;
Vu la note de service N° 0729/PCT/PR-CAB du 19 Avril 1977

DECRETE

Article 1er : L'Adjudant NGABIRA Auguste est nommé Chef du
Service Présidentiel de Photographie.

Article 2 : L'intéressé percevra à cet effet les indemnités
fixées par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter de
la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré,
publié au journal officiel de la République Populaire du Congo
et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 29 AVRIL 1977


COLONEL JOACHIM YHOMBY-OPANGO.-

Ampliations :

CMP-CAB	4
PM	1
MINI. TRAVAIL	1
MINI. FINANCES	
EMG/APN	2
DGT	1
DF	2
SERVICE PRESID.	
PHOTO	2
INTERESSE	1
TC	1